

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

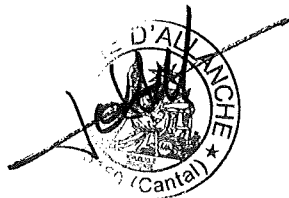
Absents :

Objet: Vote du compte de gestion - Budget camping municipal de la commune d'Allanche - DE_036_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_036_2024-DE
A G E D I

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_036_2024-DE

A G E D I